

Moudon, le 4 octobre 2017

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 3 octobre 2017
Présidence : André Zimmermann

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 10/17

Demande d'un crédit de CHF 861'000.- destiné à l'assainissement de l'éclairage public

- vu le préavis de la Municipalité No 10/17,
- ouï les rapports de la commission nommée pour cet objet et de la COGEFIN,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement global et maximum de CHF 861'000.- TTC, dont à déduire toute participation de tiers,**
- 3. prend acte que les dépenses successives de la conclusion 2 seront activées au bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en 10 ans maximum,**
- 5. prend acte que l'excédent de charges d'exploitation lié à cet investissement, intérêts, amortissements et économies d'énergies compris, sont estimés en moyenne à CHF 71'600.- par année,**
- 6. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 861'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché et dans le respect du plafond d'endettement autorisé.**

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2017.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :



André Zimmermann



La Secrétaire :



Nicole Wyler



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch